

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 88

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	30 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	30 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transférer les crédits de l'action n°6 "Service national Universel" du programme 163 « Jeunesse et vie associative » à l'action n°1 « Promotion du Sport pour le plus grand nombre » du programme 219 « Sport » à hauteur de 30 millions d'euros.

Le Service national Universel est un dispositif très coûteux et inutile. Un rapport d'information du Sénat a conclu à un coût de « 20 et 30 milliards d'euros sur cinq ans » pour 800 000 jeunes pris en

charge chaque année. Il doit être rendu obligatoire à l'ensemble des jeunes de 16 ans de façon progressive, à horizon 2022-2023

Or on ne devient pas citoyen en un mois, à partir de 16 ans. De plus, ce service national universel pose de nombreuses questions en termes de contenu, d'encadrement et de financement.

Cet amendement propose donc de promouvoir plutôt la pratique du sport pour le plus grand nombre.

En plus d'être extrêmement bénéfique pour notre santé, ce qui n'est pas négligeable dans le contexte actuel, le sport joue un rôle incomparable en matière de vivre-ensemble et de ciment social, et véhicule des valeurs éducatives, collectives et d'exigences essentielles pour la construction de nos jeunes et plus que jamais nécessaires dans un pays déchiré par de terribles tensions communautaires, territoriales ou sociales.